

LE GEOPARK FAMENNE-ARDENNE

Premier « Global geopark » belge de l'UNESCO

Ce printemps 2018, le Conseil exécutif de l'UNESCO a octroyé officiellement le label de Global Geopark à la région géologique de la Calestienne. Huit communes, deux maisons du tourisme, deux universités, l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, la CWEPS¹ et l'association Attractions & Tourisme ont uni leurs efforts afin de décrocher ce précieux label de qualité en vue du développement de l'activité économique touristique de cette région, sur base de la richesse de son patrimoine géologique, naturel et culturel.



GWENAËL DELAITE
Conseiller

Qu'est-ce qu'un Geopark ?

Initialement, un géoparc (ou geopark) est une région possédant des attraits géologiques, où des actions de protection et de valorisation des sites d'intérêt géologique sont développées, en lien avec les patrimoines naturels et culturels du territoire.

L'UNESCO travaille avec les géoparks depuis 2001, et un Réseau mondial des Géoparks (GGN) a été formé en 2004 au siège de l'UNESCO à Paris, par 17 géoparks européens et 8 géoparks chinois, dans le but de fédérer des initiatives nationales pour le patrimoine géologique, tout en bénéficiant des atouts d'un réseau mondial d'échange et de coopération.

Le label des « Géoparks mondiaux de l'UNESCO » a été créé par les 195 États membres de l'UNESCO en novembre 2015, pendant la 38^e Conférence générale de l'organisation. Il est décerné par l'UNESCO à un espace territorial qui présente et valorise un héritage géologique d'importance internationale².

Les géoparks permettent aux populations de comprendre le contexte géologique qui les entoure, son évolution au cours du temps, les risques qu'ils peuvent représenter (tremblements de terre, etc.), pour mieux les appréhender et les anticiper. Ils aident à l'éducation pour les bouleversements qui surviennent, en matière de changement climatique par exemple, en vue d'adopter des bonnes pratiques environnementales, favorisant le « tourisme vert ».

Le label Geopark de l'UNESCO promeut également l'utilisation durable des ressources naturelles exploitées et extraites, le

respect de l'environnement et de l'intégrité du paysage. Il ne s'agit pas d'un label contraignant, il ne confère pas de pouvoir aux autorités locales ou régionales en matière de protection des sites concernés par un géoparc.

Enfin, le label ne fournit aucune aide ou subside au candidat ; il représente un label de qualité, permettant de développer l'image de la région, d'aider à sa promotion touristique, et donc d'accroître son activité économique.

Il existe actuellement plus de 120 géoparks labellisés, dont 4 transnationaux, dans 35 pays du monde. Le Geopark Famenne-Ardenne est le premier géoparc labellisé en Belgique.

La région Famenne-Ardenne

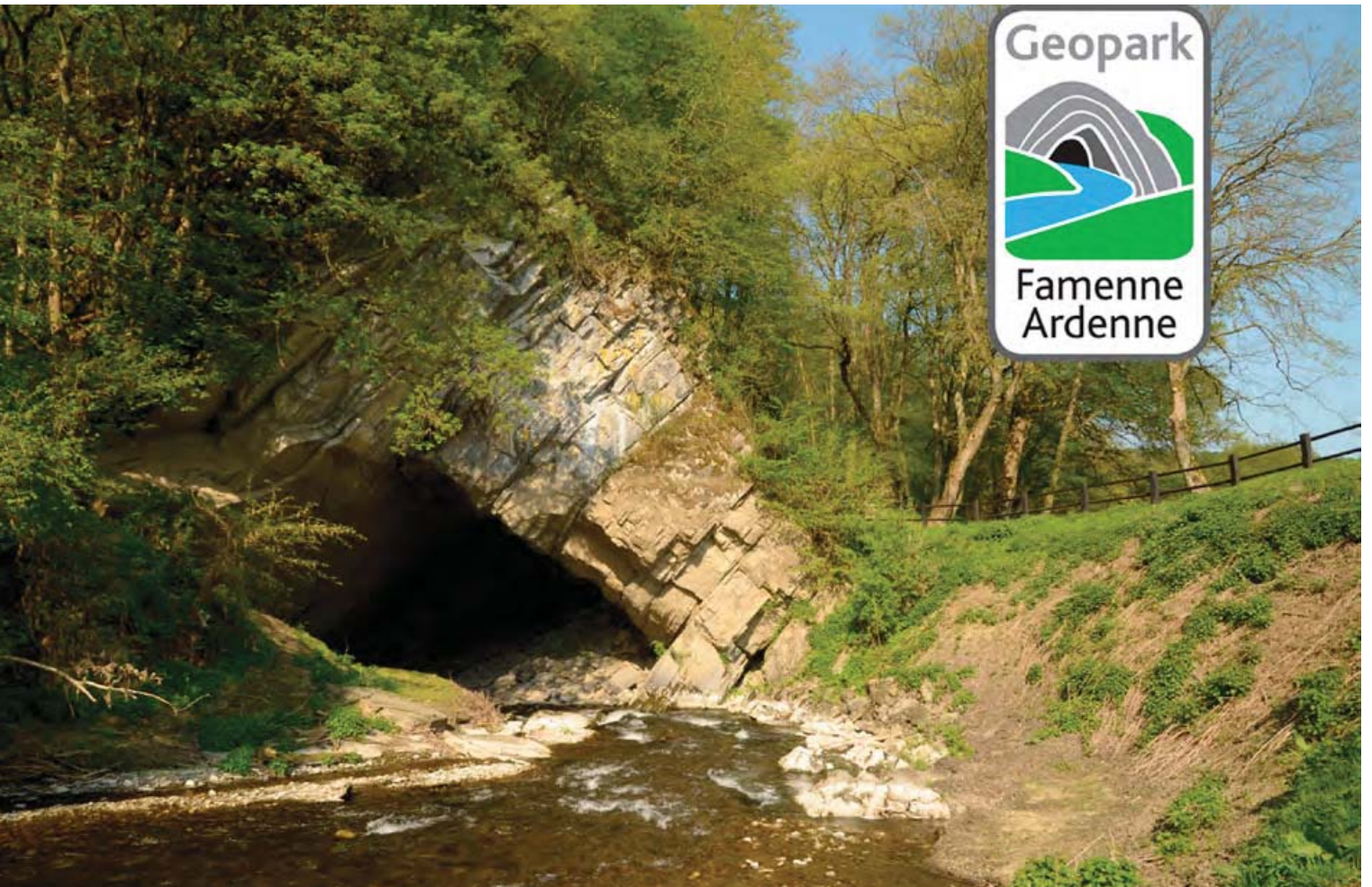
Le candidat Geopark Famenne-Ardenne, d'une superficie de 911 km² pour plus de 67 000 habitants, associe les Communes de Beauraing, Durbuy, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rochefort, Tellin et Wellin.

Outre ces huit communes, l'asbl Geopark Famenne-Ardenne est composée de scientifiques, de l'Université de Mons, de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, d'archéologues, de la CWEPS, mais aussi d'Attractions & Tourisme et de deux maisons du tourisme.

La candidature du Geopark Famenne-Ardenne repose sur les particularités des vallées de trois rivières (la Lesse, la Lomme et l'Ourthe) qui présentent un potentiel géologique largement valorisé à des fins touristiques et scientifiques, parmi lesquelles des grottes et des sites karstiques uniques à l'échelle européenne et des paysages dont la géomorphologie reflète directement la nature du sol.

¹ La Commission wallonne d'Etude et de Protection des Sites souterrains.

² www.unesco.org



En outre, cette région s'illustre également par la présence de sites d'intérêt scientifique étudiés de longue date, de nombreuses initiatives locales qui valorisent le patrimoine naturel, de roches témoignant de paléoclimats et de paléoenvironnements, d'inestimables ressources naturelles, d'une biodiversité particulière à ce sous-sol, ou encore d'un patrimoine bâti riche de matériaux diversifiés issus des ressources de la région.

Le fil conducteur « géologique » du candidat géoparc est une structure géologique extraordinaire appelée la Calestienne, bande calcaire de quelques kilomètres de large, qui s'étend depuis Louveigné (Sprimont) jusqu'à Chimay et que l'on peut observer dans le paysage, comme une barre de relief qui longe et surplombe la plaine de Famenne. La Calestienne, qui rencontre les vallées de la Lomme, la Lesse et l'Ourthe, entre autres, est une des régions les plus riches de Belgique et d'Europe en phénomènes karstiques, comme les grottes de Hotton, de Han-sur-Lesse ou encore de Rochefort.

Les recherches scientifiques tant géologiques (karstogénèse, paléoclimatologie...) que géomorphologiques et hydrogéologiques contribuent à la bonne compréhension de ces phénomènes naturels et font régulièrement l'objet de publications.

En outre, la bande géologique de la Calestienne, par sa nature calcaire, génère une flore et une faune spécifiques, quasi méditerranéenne, qui fait qu'on l'appelle « La Petite Provence ».

Sa morphologie a aussi influencé le patrimoine historique, comme à Revogne (Beauraing) par exemple, fortifié au 10^e siècle et parsemé de traces historiques, où un château a été érigé en raison des caractéristiques stratégiques du promontoire qu'offrait le relief de la Calestienne.

Le Ministre René Collin, qui a porté le projet de géoparc avec les différents partenaires, a en outre octroyé 35 000 euros via le Commissariat général au Tourisme à la Maison du Tourisme Val de Lesse dans le cadre des actions en vue de la reconnaissance du géoparc, et a signé cet été une convention-cadre avec l'asbl Geopark Famenne-Ardenne pour soutenir ses missions.

Quelles sont les démarches à entreprendre ?

Les sites qui souhaitent être désignés géoparc mondial font acte de candidature auprès de l'UNESCO en suivant une procédure rigoureuse, dont les détails et les échéances figurent sur le site web de l'organisation. Seuls les États membres peuvent introduire une demande, qui comprend des documents justificatifs qui démontrent que le site proposé fonctionne de facto comme un géoparc mondial depuis au moins un an, un certificat d'approbation expresse émanant des autorités locales et régionales compétentes, ainsi qu'une



lettre de soutien de la commission nationale pour l'UNESCO ou de l'organisme gouvernemental chargé de la coopération avec l'organisation.

Il s'agira de démontrer la valeur internationale du patrimoine géologique du géoparc concerné, une gestion par un organisme ou une structure ayant une existence légale reconnue juridiquement par la législation nationale, et proposer un plan de gestion complet clairement établi comprenant la gouvernance, le développement, la communication, la protection, l'infrastructure, les finances et les questions de partenariat, tout en démontrant que les actions du géoparc visent à développer un tourisme durable.

Enfin, le site candidat doit avoir une visibilité auprès des visiteurs et de la population locale par le biais d'un site web spécifique, de dépliants et d'une carte détaillée qui illustre la localisation des sites géologiques et culturels de la zone.

La désignation, une première en Belgique !

La candidature du Geopark Famenne-Ardenne a été déposée une première fois en novembre 2014, sous le nom de « **Geopark Calestienne – Lesse et Lomme** », et couvrait cinq communes de Wallonie : Rochefort, Marche-en-Famenne, Nassogne, Tellin et Wellin. Deux experts de l'UNESCO se sont rendus dans le géoparc pour une mission d'examen du dossier (cohérence des liens entre patrimoines géologique, culturel, naturel et immatériel ; dynamique du développement touristique, présence de partenariats, mise en œuvre sur le terrain des actions prévues dans le dossier, etc.) et une série de recommandations ont ensuite été émises par l'UNESCO en octobre 2015, parmi lesquelles :

- la demande de constitution d'une asbl,
- l'engagement de personnel,
- la mise en place d'un budget précis,
- la mise en œuvre d'actions de visibilité,
- l'adaptation du nom du Geopark, plus marketing.

Un nouveau dossier adapté a été introduit en novembre 2016, avec une nouvelle appellation, « **Geopark Famenne-Ardenne** »

et trois communes partenaires supplémentaires : Beauraing, Durbuy et Hotton et une nouvelle configuration des maisons du tourisme, issue de la rationalisation réalisée par le Gouvernement en octobre 2016.

Les étapes du projet sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Novembre 2014	Dépôt de la candidature « Geopark Calestienne - Lesse et Lhomme »
Février 2015	Han-sur-Lesse : présentation officielle de la candidature à l'UNESCO aux citoyens et aux entreprises locales
Août 2015	Visite de 2 experts UNESCO – mission d'évaluation
Octobre 2015	Avis de l'UNESCO : 12 recommandations
Hiver 2015-2016	Refonte du projet, nouveau nom « Geopark Famenne-Ardenne », nouveau logo
Février 2016	+ Beauraing, Durbuy et Hotton
Juin 2016	Création de l'asbl Geopark Famenne-Ardenne
Juillet 2016	Visite du Geopark de Haute-Provence avec le Ministre René Collin
Novembre 2016	Dépôt de la candidature en tant que « Geopark Famenne-Ardenne »
Novembre 2016	Mise en ligne du site internet www.geoparkfamenneardenne.be
Juillet 2017	Visite de 2 experts de l'UNESCO – mission d'évaluation
Septembre 2017	Participation à la 14th European Geoparks Conference aux Açores
Avril 2018	Obtention du label
Juillet 2018	Signature d'une convention-cadre avec la Wallonie

Le Geopark Famenne-Ardenne disposait de tous les atouts nécessaires pour obtenir cette labellisation UNESCO, véritable catalyseur de développement international, scientifique, socio-économique et touristique, ce qu'a reconnu le Conseil exécutif de l'UNESCO, puisque le label d'« UNESCO Global Geopark » a été octroyé le 17 avril 2018.



Et ensuite ?

Le label UNESCO est octroyé pour une durée de 4 ans et réévalué au bout de la période. Le site doit être géré selon un schéma global de protection, d'éducation et de développement durable.

Dans un souci de cohérence et de pérennisation des actions qui seront entreprises, le Ministre wallon du Tourisme, René Collin, a signé une convention-cadre avec l'asbl Geopark Famenne-Ardenne afin de déterminer et de soutenir les missions de valorisation touristique de cet espace et les moyens financiers nécessaires. La convention, fixée jusqu'en 2023, prévoit une subvention de 75 000 euros pour l'année 2018, et une subvention annuelle de 150 000 euros à partir de 2019. Ce soutien s'ajoute aux subsides versés par les communes membres de l'asbl au géoparc.



FICHE D'IDENTITÉ DU GEOPARK FAMENNE-ARDENNE

- **8 communes concernées** : Rochefort, Marche-en-Famenne, Nassogne, Tellin, Wellin, Beauraing, Durbuy et Hotton
- **2 maisons du tourisme** : Maison du Tourisme Famenne-Ardenne, Ourthe et Lesse (Beauraing, Durbuy, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rochefort) (anciennement le Val de Lesse, le Pays de la Haute-Lesse, le Pays de Marche & Nassogne et Pays d'Ourthe et de l'Aisne) et Maison du Tourisme du Pays de Saint-Hubert (Tellin et Wellin)
- **Superficie** : 911 km²
- **Nbre d'habitants** : plus de 67 000 habitants
- **Responsable** : Alain Petit, Directeur du Geopark Famenne-Ardenne et de la Maison du Tourisme Famenne-Ardenne, Ourthe et Lesse
- **Membres du géoparc** : Attractions & Tourisme, l'association professionnelle des attractions touristiques en Wallonie et à Bruxelles, Dr Vincent Hallet, Université de Mons, Service géologique de Belgique, Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, la CWEPS, les huit communes, les deux maisons du tourisme
Avec le soutien du Commissariat général au tourisme

.....
Adresse : Asbl Geopark Famenne-Ardenne • Place Théo Lannoy, 2 – 5580 Han-sur-Lesse
 +32(0)84/36 79 30 • geopark@geoparkfamenneardenne.be • www.geoparkfamenneardenne.be

Interview Alain Petit,

Directeur de la Maison du Tourisme Famenne-Ardenne Ourthe et Lesse et de l'asbl Geopark Famenne-Ardenne

D'où est partie cette idée de géoparc ?

L'idée de créer un géoparc en Belgique est venue suite à une concertation en juin 2014 entre des scientifiques (géologues) et des acteurs touristiques des maisons du tourisme et d'Attractions & Tourisme. L'analyse a permis d'estimer que l'idée était intéressante et que la région était propice à l'établissement de ce type de projet. Il y avait de bonnes chances d'obtenir une labellisation UNESCO vu, entre autres, le patrimoine géologique de la zone. Par la suite, une rencontre a été organisée avec les cinq communes identifiées au départ. Dans une seconde phase, trois autres communes ont été intégrées. En effet, un tel projet « Geopark » ne peut être exclusivement scientifique et doit être inscrit dans un développement touristique avec les communes comme partenaires essentiels.

La volonté de travailler avec Attractions & Tourisme pour les scientifiques était motivée par le fait que l'asbl professionnelle touristique était détentrice du patrimoine et des objectifs de l'ancienne Association des Grottes touristiques de Belgique.

À la suite de ces réunions, la mise en place d'un groupe d'étude de base pouvait voir le jour pour entamer les procédures de création de l'asbl Geopark Famenne-Ardenne.

Que représente, en termes d'investissements, une candidature à un géoparc ?

Une candidature géoparc demande un certain nombre d'investissements. Tout d'abord, au niveau de la communication et des outils promotionnels. L'importance du développement de panneaux descriptifs, d'affiches, de rollups, d'un site internet trilingue, de campagnes de promotion sur les réseaux

sociaux (Facebook, Instagram)... Il faut se faire connaître des touristes de passage mais également et surtout des citoyens vivant sur le territoire du Geopark Famenne-Ardenne. C'est aussi un investissement dans le développement de panneaux explicatifs sur différents géosites (sites remarquables) du géoparc. Ensuite, l'éducation est également un volet important. Il faut investir dans l'élaboration de supports didactiques à destination des écoles (du primaire aux universités). Ou encore favoriser et mettre en avant des recherches scientifiques au niveau de la géologie, de la faune, de la flore mais aussi de la culture et de la société. Et enfin, créer une offre touristique intéressante avec, par exemple, la création de roadbooks pour des géobalades pédestres.

Combien de personnes travaillent pour l'asbl ?

Nous avons deux mi-temps (un directeur et un géologue) et un étudiant temps plein pendant l'été. La volonté est d'engager un nouveau salarié temps plein d'ici à l'automne 2018.

Quels sont les avantages pour une région d'obtenir un tel label ?

Nous pensons que l'UNESCO Global Geopark Famenne-Ardenne peut avoir un réel impact, en termes de plus-values sur son territoire d'application.

Tout d'abord, une promotion et une mise en valeur du patrimoine géologique, archéologique, naturel et culturel de l'ensemble du territoire et plus particulièrement de ses géosites vont pouvoir être mises en place à un niveau international. Cette arrivée sur le marché international va permettre le développement d'un nouveau public-cible. Un public-cible



LES MISSIONS DU GEOPARK FAMENNE-ARDENNE

(source : www.geoparcfamenneardenne.be/)

culturellement sensible et différent de celui déjà présent dans la région. Il se pose ainsi comme une nouvelle offre.

Ensuite, en développant son réseau de partenaires, l'UNESCO Global Geopark Famenne-Ardenne va pouvoir créer un réseau, regroupant tous types d'acteurs touristiques (hébergements, restaurateurs, attractions touristiques, producteurs locaux) partageant des valeurs communes et pouvant alors offrir à leurs visiteurs un produit spécifique répondant à des attentes précises. C'est alors un réel gage de qualité et d'excellence pour l'ensemble de la région.

Outre l'aspect du développement touristique, l'UNESCO Global Geopark Famenne Ardenne aura l'occasion de se démarquer en proposant, au travers de ses actions, aux citoyens de son territoire de s'investir dans des actions locales et durables.

Un réel projet pédagogique pourra également être mis en place avec l'ensemble des écoles du territoire, mais également celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il va également pouvoir servir d'ambassadeur et de référence pour le monde scientifique. Grâce à un travail de mise en place d'une collaboration avec d'autres scientifiques étrangers, c'est l'apport d'un nouveau rayonnement à l'international pour l'ensemble de la région.

- le soutien, le développement et la promotion de toutes les activités liées aux secteurs patrimoniaux, naturels, culturels et touristiques ;
- la définition, l'identification, la protection et la préservation des géosites ;
- la mise en valeur, la protection et la conservation de l'héritage géologique du géoparc qui devient ainsi un outil de développement durable au bénéfice des générations actuelles et futures ;
- le développement touristique, économique et social pour assurer une qualité de vie sur son territoire ;
- le soutien aux entreprises et activités qui valorisent les ressources naturelles et humaines du géoparc, dans le respect de l'environnement ;
- l'accueil, l'éducation et l'information du public en favorisant le contact avec la nature et en sensibilisant les habitants aux problèmes environnementaux et de préservation du géopatrimoine ;
- la recherche scientifique en contribuant à des programmes ayant pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions ;
- la démonstration de l'importance internationale de son patrimoine géologique et touristique avec comme principal objectif d'explorer, de développer et de célébrer les liens entre cet héritage géologique et tous les autres aspects du patrimoine naturel, culturel et immatériel ;
- la réflexion sur des outils complémentaires à l'aménagement du territoire.

ROCHEFORT



Pierre VUYLSTEKE,
Échevin du Tourisme de
Rochefort

L'idée du géoparc, à Rochefort, est née d'une conjonction de réflexions entre de nombreux acteurs, de la part de la Conférence des bourgmestres « Pays de Famenne », du GAL RoMaNa (Rochefort, Marche-en-Famenne, Nassogne), des scientifiques qui œuvrent dans la région, notamment via le laboratoire de géophysique internationalement reconnu présent à la Grotte de Lorette, et d'opportunités, comme la révision des maisons du tourisme de la région, comme d'une réflexion commune de nombreux acteurs, qu'ils soient scientifiques, responsables des maisons du tourisme, et évidemment, de la présence de nombreux atouts touristiques liés aux richesses géologiques que regorge la Calestienne.

Alain Petit a joué un grand rôle de conciliateur, rassembleur, de tous les acteurs, en ce compris les huit communes, autour de ce projet. L'idée a également plu immédiatement au Ministre du Tourisme, René Collin, qui a débloqué des fonds pour développer le projet.

Rochefort apparaît comme une commune-clé dans le géoparc, par l'occurrence de nombreux affleurements de la Calestienne. Le lien entre la nature et le tourisme apparaît comme une évidence pour la ville.

Le label est une opportunité pour la commune d'attirer un tourisme plus culturel, plus scientifique. Une visite du géoparc,

ce n'est pas qu'une visite de grotte, il y a de nombreuses possibilités, le géoparc permet un fil conducteur, il permet d'aller plus loin. Nous espérons d'ailleurs un accroissement des visites de 10 %.

L'obtention du label n'est que le début de l'aventure, d'autant qu'il ne s'accompagne pas de subventions... Il faut trouver des sources de financement, en plus de la cotisation des communes à l'asbl.



- L'Abbaye Saint-Remy et la Trappiste de Rochefort
- Les Grottes de Han-sur-Lesse
- L'Archéoparc gallo-romain de Malagne
- Le Château de Lavaux Sainte-Anne
- La résurgence d'Eprave
- L'anticlinal dit « de Wavreille »



Corine MULLENS, Bourgmestre f.f. de Rochefort

« Pour une commune comme Rochefort, une telle reconnaissance est un atout certain. Mettre en avant nos richesses naturelles et développer un tourisme de qualité tenant compte de ces richesses et en les respectant doit être une de nos priorités. »

MARCHE-EN-FAMENNE



André BOUCHAT,
Bourgmestre de
Marche-en-Famenne

Dans le cadre de la fusion des maisons du tourisme, j'ai défendu cette idée qu'il fallait dépasser le cadre des limites provinciales et s'inspirer d'un territoire commun, au départ de la Famenne et de la Calestienne. C'est comme ça qu'était déjà né le Pays de Famenne, avec les Communes de Somme-Leuze, Rochefort,

Nassogne, Marche, Hotton et Durbuy. Lorsque je l'ai créé, j'ai précisément voulu dépasser les limites administratives car elles ne correspondent pas nécessairement à nos habitudes de vie. C'est dans cette idée d'un même bassin de vie que François Bellot, Bourgmestre de Rochefort et Ministre, m'a contacté pour le géoparc et que j'ai été amené à rencontrer le Professeur Yves Quinif. Il est vrai que Rochefort, Marche et bien d'autres communes appartiennent à La Famenne, avec des caractéristiques géologiques similaires sur cette bande de la Calestienne, même si celles-ci ne sont pas toutes exploitées de la même manière.

Le dossier de candidature, nous le devons surtout à une équipe pluridisciplinaire composée de spécialistes, qu'il faut remercier pour leur travail : Yves Quinif, Vincent Hallet, Sophie Verheyden, Michel Vankeerberghen et Alain Petit. Indépendamment de ces cinq personnalités qui ont œuvré à l'aboutissement du dossier, il y a eu tout un ouvrage des acteurs touristiques, acteurs de terrain et de promotion du tourisme. C'est l'excellence des contacts avec les différents opérateurs du tourisme qui a propulsé le dossier vers le haut. La promotion touristique est une plus-value importante dans le géoparc et la commune a soutenu depuis le début le processus.

Il n'y a que quelques géoparc reconnus en Europe. Le Geopark Famenne-Ardenne est le premier à être reconnu en Belgique et je pense que ce label européen peut attirer une clientèle étrangère nouvelle. Le géoparc est un phénomène d'ordre mondial et va forcément sensibiliser une clientèle bien en dehors de nos frontières qui, je l'espère, en profitera pour découvrir les richesses des huit communes. D'ailleurs, pour le moment, on veut se limiter à huit communes pour ne pas s'éparpiller, mais une fois que le dossier sera bien installé, la révision du territoire pourra être envisagée.



- Le Famenne & Art Museum (anciennement Musée de la Famenne)
- Le site karstique du Fond des Vaulx
- L'Église Saint-Etienne de Waha (vitraux réalisés par Jean-Michel Folon)

NASSOGNE



Marc QUIRYNEN,
Bourgmestre de Nassogne

C'est dans le cadre d'une réunion de l'asbl Pays de Famenne (asbl créée en 2007, à l'initiative des six bourgmestres des Communes de Durbuy, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rochefort et Somme-Leuze) que le géoparc a été évoqué la première fois, puis développé avec une équipe de scientifiques et les trois « anciennes » maisons du tourisme de la région.

Nassogne est situé à cheval sur la Famenne et sur l'Ardenne, avec comme atout d'être une commune très forestière. Naturellement, la population de la commune est orientée économiquement vers la Famenne : les gens vont à Marche et Rochefort faire leurs achats, travailler, ou conduire leurs enfants à l'école...

Il n'y a pas de grotte à Nassogne, mais le territoire n'est pas dénué de manifestations karstiques pour autant ! De plus, il bénéficie d'un patrimoine intéressant, comme par exemple les Pierres du Diable à Forrières, site mégalithique (ensemble de dolmens) qui date de 2500 à 1500 avant JC.

Le territoire est en outre sillonné de 180 km de circuits pédestres, d'un arboretum de 6 ha avec un circuit didactique de 2,5 km, élaboré en collaboration avec le Département Nature et Forêt.

En outre, Nassogne est riche de produits locaux de qualité, nous avons des élevages de porcs, d'ovidés, une brasserie, des fromagers...

Le côté ardennais de Nassogne bénéficie de la visibilité offerte par le partenariat avec la Grande Forêt de Saint-Hubert. Le label Geopark va apporter à la commune des retombées touristiques complémentaires et une belle visibilité sur la partie famennoise du territoire. En effet, l'altitude de celui-ci varie entre 200 et 500 m, ce qui offre un beau panel de paysages différents ! Les balades permettent d'avoir à la fois des perspectives sur les pentes boisées de l'Ardenne, comme sur les paysages de la plaine de Famenne.



- Le site des 'Pierres du Diable' à Forrières
- Aire paysagère des Huttes (passerelle de vision en forêt)
- La Collégiale Saint-Monon

TELLIN



Jean-Pierre MAGNETTE,
Bourgmestre de Tellin,
Vice-président de l'asbl

Dès le début dans l'aventure, la plus petite commune du géoparc s'est investie dans l'élaboration de celui-ci. Jean-Pierre Magnette, Vice-président de l'asbl, a participé au voyage dans le Geoparc des Alpes de Haute-Provence, qui a été très éclairant sur ce que le label peut représenter, et sur les nombreux aspects touristiques autour desquels il s'est développé : écomusée, refuges d'art, musée géologique, accrobranche, etc.

À Tellin, le personnel communal a été mis à contribution : équiper la commune en panneaux didactiques, organisation d'évènements autour des atouts géologiques de la commune, réception des deux délégations d'experts de l'UNESCO...

La commune regorge d'atouts touristiques à mettre en valeur dans le géoparc : la Carrière de Resteigne, le Rocher à pic, l'Hermitage de Resteigne, la Fonderie des cloches, la Chapelle Notre-Dame de Bure, la Maison espagnole, le Moulin de Grupont... ; la commémoration de la Bataille des Ardennes à Bure a également suscité beaucoup d'intérêt, et enfin la commune fait également partie de la Grandeforêt de St-Hubert.

De l'avis de Jean-Pierre Magnette, le label permettra de mettre en valeur le patrimoine géologique et les nombreuses curiosités touristiques du territoire de la commune, mais il apporte également des espoirs de relancer le développement économique des petits commerces qui disparaissent sur la commune. Des projets voient également le jour grâce à cet engouement autour du label, comme le projet de « Jardin d'Art Géologique », parcours extérieur en forme de « chronostratigraphe », où chaque période géologique sera illustrée sous forme d'œuvre d'art, qui pourrait voir le jour au pied de la Carrière de Resteigne...



- La Fonderie des cloches
- La Carrière de Resteigne

WELLIN



Anne BUGHIN-WEINQUIN,
Bourgmestre de Wellin

C'est à l'occasion d'une réunion de la Maison du Tourisme du Val de Lesse, en octobre 2014, que Wellin s'est lancée dans l'aventure avec Rochefort, Marche, Nassogne et Tellin, sur la proposition de l'équipe scientifique, composée de Sophie Verheyden et Yves Quinif entre autres.

Anne Bughin, à l'instar des autres bourgmestres, a participé au comité de suivi, qui tout au long du processus a accompagné l'équipe du géoparc dans l'inventaire des sites exceptionnels et la construction de la demande de labellisation.

Même s'il n'est pas toujours évident de faire sa place à côté de sites célèbres comme les Grottes de Han, Wellin regorge également de petites merveilles, comme le Moulin de l'ancien village fortifié de Lomprez, des fours à chaux classés, du patrimoine architectural typiquement famennois, du village de Froidlieu et ses belles fermes, ou encore de Sohier, l'un des plus beaux villages de Wallonie.



Il est même prévu de réaliser, avec la Carrière du Fond des Vaulx, un sentier didactique autour de la carrière pour mettre en avant le rôle économique des ressources géologiques et ce qui est entrepris par le carrier pour la protection de son environnement.

Anne Bughin a bon espoir que le géoparc soit un outil de développement durable pour les générations futures. Il encouragera les citoyens à prendre conscience des richesses de leur région, et peut-être à aider à fédérer les gîtes touristiques.

Le nombre élevé de résidences secondaires sur le territoire de la commune (villages de Fays-Famenne et Sohier) n'effraie pas la bourgmestre, qui y voit un potentiel pour redécouvrir la région.

- Sohier, l'un des plus beaux villages de Wallonie
- Carrière du Fond des Vaulx
- Balades équestres

BEAURAING



Marc LEJEUNE,
Bourgmestre de Beauraing

La Commune de Beauraing a intégré le géoparc en 2015, au même moment que Hotton, sur proposition du Ministre Collin, lors du 2^e dépôt de candidature à l'UNESCO, dans un souci de cohérence avec les territoires des nouvelles maisons du tourisme, et d'une manière logique, puisque les deux communes sont également situées sur la Calestienne, fil conducteur du géoparc.

Marc Lejeune, Bourgmestre de Beauraing, est né dans la Calestienne. Il est issu du monde agricole et a une formation d'ingénieur des eaux et forêt, c'est dire s'il est attaché aux richesses naturelles et patrimoniales mises en valeur par le géoparc. Pour lui, l'obtention du label est une reconnaissance de tout le travail réalisé hier et aujourd'hui pour le maintien et la mise en évidence du patrimoine de la région. C'est une marque de respect pour le travail de qualité qui s'effectue au sein du monde agricole, de la forêt, des carrières, du tourisme... C'est très valorisant pour nos producteurs, entrepreneurs, travailleurs de la région.

D'après lui, les valeurs du géoparc reflètent bien notre époque, elles sont porteuses d'une attention particulière et bienveillante pour le lieu où l'on vit, où l'on travaille; elles répondent à un besoin prégnant de qualité de vie et à une volonté des citoyens de protéger la nature qui les entoure.

Cette candidature à l'UNESCO a été une belle opportunité pour les huit communes de porter un projet ensemble et de bénéficier d'un effet de groupe. La Calestienne, en réunissant

ces communes, de Hotton à Beauraing, va pouvoir permettre, via ce géoparc, de proposer aux touristes des séjours, des produits du terroir, des hébergements de qualité ou par exemple des boucles itinérantes sur l'ensemble du territoire par une collaboration renforcée de toutes les communes.

Si on espère, à Beauraing, une augmentation du tourisme, on ne craint pas pour autant un afflux touristique incontrôlable avec l'obtention de ce label. En effet, le « touriste de géoparc » est perçu comme un visiteur qui s'intéresse à un aspect particulier des régions qu'il visite: le patrimoine naturel, les paysages, la faune et la flore ou encore la géologie et qui va donc avoir tendance à les respecter et les protéger.



- Revogne et les vestiges de ses fortifications
- Le Parc du Castel Saint-Pierre et ses étangs
- Panoramas sur les paysages de la Calestienne à partir des villages de Martouzin, Honnay ou Wancelles.

DURBUY



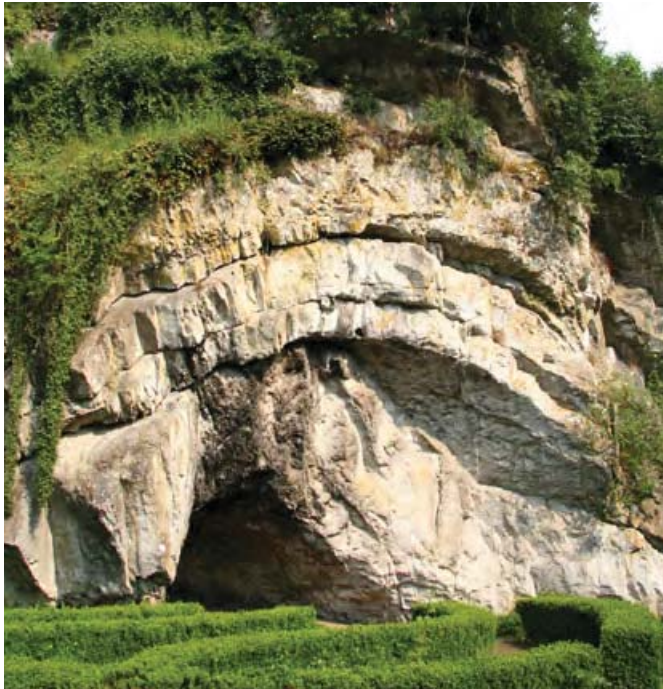
Philippe BONTEMPS,
Bourgmestre de Durbuy

La renommée de Durbuy n'est plus à démontrer. En 2017, si la Province de Luxembourg a enregistré plus de 2,4 millions de nuitées touristiques sur son territoire, elle le doit en partie à la Commune de Durbuy, championne wallonne du tourisme avec ses quelque 410 000 nuitées.

Matérialisée par le slogan marketing « Durbuy, la plus petite ville du monde », l'offre touristique de la Commune de Durbuy s'articule autour de ressources basées sur un patrimoine historique, naturel et architectural tout à fait exceptionnel. Ces dernières sont valorisées à la fois dans l'hébergement touristique, les activités liées à la nature et au sport, donnant ainsi à Durbuy l'image d'une destination touristique rurale.

Déjà partie prenante dans le bassin de vie « Pays de Famenne », la candidature du Geopark Famenne-Ardenne ne pouvait être accueillie que favorablement par le Bourgmestre de Durbuy,

Philippe Bontemps, qui voyait dans cette démarche une suite logique et pour sa commune et pour ses consoeurs du Pays de Famenne.



Indépendamment des atouts qu'offre une commune comme celle de Durbuy, le bourgmestre reconnaît bien volontiers que le concept international du géoparc représente un projet innovant, en ce sens que cette labellisation va contribuer non

seulement à renforcer la promotion de la région au niveau mondial, mais aussi à encourager les opérateurs locaux à développer de nouveaux projets, basés sur le tourisme durable, la responsabilité écologique et le développement d'une économie circulaire.

Quel apport pour Durbuy? Certes la ville bénéficie déjà d'un afflux important de touristes, mais connaît, à certaines époques de l'année, des périodes creuses. Avec le tourisme généré par le géoparc - un tourisme diffus et ciblé -, Philippe Bontemps ne s'attend pas à un afflux massif, mais espère que l'attribution du label boostera le nombre de visiteurs, en ouvrant la région à un tourisme moins classique, venant de plus loin, comme les Américains, les Chinois...

En date du 27 avril 2018, le Comité exécutif de l'UNESCO, en décernant pour la première fois le précieux label à une région belge, voulait par ailleurs récompenser le travail de toute une équipe et de son directeur, Alain Petit. « Je tiens à le remercier chaleureusement, ainsi que toutes les personnes qui ont collaboré, de près ou de loin, à la réussite de ce projet. »

- La Grotte du Coléoptère à Juzaine et le champ mégalithique de Wéris;
- Les pelouses calcaires de la Réserve du Mont-des-Pins à Bomal;
- Wéris, repris dans la liste des « plus beaux villages de Wallonie »;
- Les églises romanes Saint-Martin de Tohogne et Sainte-Walburge à Wéris.

HOTTON



Jacques CHAPLIER,
Bourgmestre de Hotton

Lors de l'annonce de la candidature au label de l'UNESCO, Jacques Chaplier a tout de suite fait part au Ministre René Collin du souhait de sa commune d'intégrer le projet, ce qui s'est opéré tout à fait naturellement.

Hotton est en effet déjà une ville très appréciée pour son patrimoine naturel et architectural; elle bénéficie d'une belle fréquentation par les touristes wallons, flamands et hollandais, mais touche encore peu les touristes d'autres régions voisines (Allemagne, France, Grande-Bretagne). Le label offrant une vitrine de la région sur le monde entier, il représente donc un grand intérêt pour la commune qui espère ainsi bénéficier d'une nouvelle diversité de publics.

Le concept du géoparc, qui ne se limite donc pas aux richesses du sous-sol de la Calestienne, mais intègre également le patrimoine culturel et la gestion durable de l'économie touristique, rencontrait également l'intérêt de la commune hottonaise,

qui dispose justement d'une grande variété d'attraits: les grottes, carrières et résurgences de rivière (de l'Isbelle), mais également produits du terroir, sites d'escalade, balades commémoratives des deux guerres mondiales, hottolfiades... Une balade PMR va également être inaugurée prochainement.



- Les Grottes de Hotton,
- Rocher de Renissart
- Cimetière du Commonwealth
- Riveo, le centre d'Interprétation de la Rivière